

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Luriecq le 20 décembre 2023 à 19 heures,

Président de séance :  
M. Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance :  
Mme Régine CHARRET  
Mme Yvette CREPET

Membres présents ou représentés :  
M. Didier POMMIER  
M. Cédric BONHOMME  
Mme Christine MAGAUD  
Mme Nathalie PANAZZA  
Mme Régine CHARRET  
Mme Yvette CREPET  
Mme Gaelle DEAL  
M. Bernard ORIOL  
Mme Bernadette EL ASRI  
Mme Véronique FAURE  
M. Sylvain LEVET  
M. Jean Claude MAYEUX  
M. Pierre PONVIANNE  
M. Jean Louis VRAY (pouvoir à M. Bernard ORIOL)

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 24/11/2023, personnel, école, travaux en cours, Loire Forez Agglomération, questions diverses.

### **Approbation du procès-verbal du 24/11/2023 :**

Après lecture en séance du procès-verbal du 24-11-2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Personnel :**

- Point sur les arrêts de travail :

Un agent de l'école a été en arrêt maladie du 27 au 29/11/2023 et la secrétaire de mairie a été en arrêt maladie du 11 au 17/12/2023.

La titularisation de Murielle PAGNEUX en tant qu'adjointe administrative est prononcée au terme de son année de stage par arrêté.

Mme Aline DECAYEUX est nommée sur le poste de directrice du périscolaire sur le grade animateur à compter du 01/01/2024.

Le conseil prend une délibération en ce sens.

- RIFSEEP :

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel sera appliqué à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil prend une délibération en ce sens.

Les agents ont été réunis le 18/12/2023. Ils ont été informés du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Lors de cette réunion, il a été évoqué la prime pouvoir d'achat exceptionnelle que les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement du montant total prévu pour chaque agent. Cette prime est calculée en fonction du revenu brut perçu.

### **Ecole :**

-Demande de dérogation :

Une famille de la commune souhaite scolariser son enfant à l'école de St Marcellin à la rentrée prochaine.

Au vu des motifs présentés, le conseil municipal accepte cette dérogation mais la commune ne participera pas au frais de scolarité.

-Organisation du temps scolaire :

La mairie a reçu un courrier de l'Inspection de l'académie. Elle doit se prononcer sur le maintien ou non du rythme scolaire à 4.5 jours. Une consultation sera organisée auprès des familles et du corps enseignant.

### **Finances :**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation des charges 2023-2024 payées par la locataire du 47 place de l'Eglise (appartement 1<sup>er</sup> étage) du 15 février 2023 au 14 février 2024.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Travaux en cours :**

- Salle du Théâtre :

Nous avons reçu la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte KARR. Le montant s'élève à 17 515 euros HT pour l'étude, le lancement du marché, le suivi du chantier et la réception des travaux.

Un marché public est lancé. La réponse des entreprises est attendue au plus tard le 15 janvier 2024.

- Travaux Sommeriecq réseaux d'eau et voirie :

Les travaux des réseaux d'eau et de voirie sont terminés dans les hameaux de Sommeriecq et Boron.

- Projet Clos du Tilleul :

Après plusieurs réunions et vu les difficultés rencontrées, le conseil municipal décide de lancer un appel à projet ouvert. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) étant nécessaire, Monsieur KONIK nous a fait parvenir un devis pour un montant HT de 2 250 euros.

- Exhumations cimetière :

Deux devis ont été demandés pour l'exhumation de 9 tombes.

L'un à l'entreprise Marbrerie Laveille-Quet pour un montant de 4 808,33 euros HT et l'autre à l'entreprise Gerphagnon Pompes Funèbres pour un montant de 3 700 euros HT.

Le conseil demande à Monsieur le Maire de recontacter les entreprises afin d'avoir plus de précisions sur cet écart de prix entre les devis et la décision sera prise ultérieurement.

### **LFA :**

Compte rendu diverses réunions :

- Réunion modification PLU du 14 décembre 2023 :

Dans le cadre de la modification du PLU, une réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées et Loire Forez agglomération. Suite aux remarques des services de l'Etat, qui s'interrogent sur l'agrandissement de la zone économique de la Chana, vu les terrains encore disponibles sur le territoire de Loire Forez agglomération, le maire a expliqué qu'il y a une forte demande d'artisans sur la commune (4 demandes). De plus, quelques remarques ont été faites sur les changements de destination (pour logements ou extensions).

Enfin, des erreurs et incohérences sur le PLU actuel ont fait l'objet de corrections. Pour ces raisons, les services de Loire Forez devront motiver toutes ces demandes avant l'envoi officiel du projet pour avis.

- Didier POMMIER a assisté à une réunion sur le ramassage des ordures ménagères. Il sera mis en place, courant 2026/2027, une tarification incitative des déchets. Le montant de la taxe des ordures ménagères sera modulé en fonction du nombre de levées. Les bacs des ordures ménagères vont être remplacés courant 2024 et seront équipés d'une puce électronique. Loire Forez agglomération communiquera à ce sujet par le biais de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants.

### Questions diverses :

- La mairie a reçu une demande de la team GUIGNOL Rhône Alpes qui souhaite réserver la salle ERA le vendredi 1 mars 2024. Le conseil valide leur demande.

- Les colis des anciens sont en cours de distribution.

- Courrier lotissement Sagnes du Crozet :

L'association syndicale libre « les Sagnes du Crozet » demande la rétrocession des parties communes privées du lotissement à la municipalité.

Le conseil municipal a toujours émis un avis défavorable sur ces demandes. De plus, depuis 2017, les compétences concernant la voirie communale, les réseaux humides et secs et l'éclairage public ont été transférées à Loire Forez agglomération. Actuellement, dans ce lotissement ces réseaux, l'éclairage public et la voirie, sont privés ; de ce fait, la demande de rétrocession devra être transmise à LFa.

Un débat du conseil a également fait apparaître un problème de défense incendie, compétence communale ; il faudrait envisager de mettre un poteau incendie. Le conseil demande au maire de se rapprocher du service eau de LFa afin de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 22 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 janvier 2024 à 20h30.

Le Président de séance :  
M. Alain LIMOUSIN



Les Secrétaires de séance :  
Mme Régine CHARRET



Mme Yvette CREPET



